

Le Canton déploie tout un arsenal pour lutter contre la fraude électorale

Élections Information, prévention et contrôle: la chancelière Michèle Righetti-El Zayadi détaille les différentes mesures prévues pour sécuriser le scrutin du 30 novembre à Vernier. Des outils numériques pour vérifier les signatures sont à l'étude.

Marc Bretton

Recours, fraudes, élections à refaire? Ce n'est pas tout simple de veiller sur les opérations électorales genevoises. La chancelière Michèle Righetti-El Zayadi en sait quelque chose. Elle fait le point sur les défis en cours, à trois semaines d'une nouvelle élection communale à Vernier. Malgré les difficultés du moment, elle annonce que le vote électronique, abandonné en 2018, fera son grand retour dans le canton en 2027!

Michèle Righetti, à Vernier,
les élections municipales ont été annulées. D'autres ont dû être organisées. Que faire pour éviter de nouvelles tentatives de manipulation du vote?

Nous travaillons sur trois axes, l'information, la prévention et le contrôle. Côté information, nous avons organisé une séance d'information avec les 37 candidats et une autre avec les habitants, qui n'a pas attiré beaucoup de monde, mais nous ne baissions pas les bras. D'autres séances sont d'ailleurs prévues le 12 et le 13 novembre.

Les informations portent sur les conditions du vote. Pour prévenir les comportements problématiques, nous rappelons qu'il s'agit d'un acte personnel. Il ne faut donc pas donner son matériel ou un duplicata à quiconque. Il ne faut pas accepter d'argent en échange d'un vote. La fraude, la captation de bulletins est interdite. Nous insistons sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à signaler aux autorités, au Service des votations ou à la justice, directement, tout comportement qui choquerait, par exemple le ramassage de bulletins ou de matériel de vote.

Côté prévention, nous avons posé des affiches et émis un flyer à l'intention des citoyennes et citoyens de Vernier, mais aussi modifié les cartes et enveloppes en soulignant que le vote est personnel et que le matériel ne peut pas être transmis.

Côté contrôle, une équipe du Service des votations s'occupera spécifiquement de Vernier et la commission électorale centrale, composée d'experts et de représentants des partis, renforcera le contrôle sur le dépouillement et sera présente dans les quatre bureaux de vote de la commune le 30 novembre.

Nous travaillons enfin sur la détection des votes problématiques par des analyses statistiques. En résumé, nous faisons tout ce que nous pouvons pour sécuriser dans un délai rapide le vote de novembre, conformément aux injonctions de la justice, mais sans savoir encore vraiment ce qui s'est passé au printemps, puisque les enquêtes pénales sont encore en cours.

Le contrôle des signatures du vote par correspondance sera insuffisant. Que faire?

C'est un chantier ouvert et il nous faudra probablement une nouvelle base légale pour avancer sur ce terrain. Nous travaillons sur le



Michèle Righetti-El Zayadi évoque également le nombre de plus en plus accru de recours à Genève, qui attiserait la méfiance. Bastien Gallay

«Aujourd'hui, 90% des citoyens utilisent le vote par correspondance. Y renoncer, c'est prendre le risque de faire baisser la participation.»

Michèle Righetti-El Zayadi
Chancelière d'État du canton de Genève

Que répondre à ceux qui réclament un retour pur et simple à l'urne?

Que c'est impossible pour les votations fédérales ou les élections fédérales, puisque le vote par correspondance est prévu par la loi fédérale. On pourrait le supprimer pour les élections et les votations cantonales, si le Grand Conseil le souhaitait, mais ce ne serait pas très compréhensible pour la population de pouvoir utiliser le vote par correspondance pour certaines votations et pas d'autres. Enfin, le vote par correspondance a eu un impact fort sur la participation. Aujourd'hui, 90% des citoyens l'utilisent. Y renoncer, c'est prendre le risque de faire baisser la participation.

Quel impact a cette affaire sur les réflexions autour du vote électronique, moyen qui peut donner encore une autre dimension aux possibilités de fraude et de manipulation?

Comme la Confédération, nous sommes très favorables au vote

électronique, qui est très utile pour les personnes en situation de handicap ou les Suisses de l'étranger. Les autorités fédérales promeuvent une solution très sûre mise au point par La Poste. Quatre cantons l'utilisent et ils en sont satisfaits. Il n'a qu'un défaut: la procédure est compliquée, puisqu'il faut en garantir la sécurité. Genève travaille aussi sur le retour du vote électronique. Pour sécuriser les procédures, nous avons repoussé l'entrée en vigueur à 2027.

L'élection du Municipal doit être refaite à Vernier, mais celle du Conseil administratif est aussi attaquée. Où en est-on?

Les échanges d'écritures se poursuivent entre le Conseil d'Etat, la Cour de justice qui avait validé l'élection, les recourants au Tribunal fédéral. Nous attendons l'arrêt.

Lors de la dernière élection partielle au Conseil d'Etat, un recours a aussi été déposé?

Un recours a été déposé pour invalider l'élection de M. Walder en lien avec une livraison jugée tardive du matériel électoral par La Poste. La Chancellerie a demandé des mesures superprovisionnelles pour pouvoir procéder tout de même à l'assermentation de M. Walder, qui a eu lieu la semaine passée. Reste à attendre le jugement sur les mesures provisionnelles et sur le fond. Sans préjuger de la décision, il est possible que ces recours conduisent, pour faciliter les opérations électorales, à allonger les délais entre les deux tours des élections, qui avaient été raccourcis à trois semaines il y a quelques années.

Les Genevois adorent les recours. Vous le constatez aussi?
Ah, les recours! Il faut souligner qu'ils font partie intégrante de l'État de droit. Mais on constate à Genève un certain emballement à ce sujet. Par exemple, 120 recours ont été déposés contre la votation fédérale sur l'identité électronique de septembre! Ils ont été transmis au Tribunal fédéral pour examen. Deux recours sont pendus pour la votation cantonale du 18 mai sur l'élection par le Grand Conseil des magistrats du pouvoir judiciaire non titulaires. Deux recours ont été déposés sur la votation cantonale de septembre, un sur les lois corsets et l'autre sur l'affichage.

Selon vous, que veulent dire ces recours?
Ils sont pour partie le symptôme d'une crise de confiance envers les institutions. Mais c'est paradoxalement aussi un phénomène qui alimente la méfiance. Les gens peuvent penser que s'il y a des recours, c'est qu'il y a des problèmes. La méfiance est évidemment accentuée quand la justice désavoue l'État, comme sur l'élection de Vernier, mais cela demeure plutôt l'exception.

Que dire de la multiplication des candidats aux élections, dont certains continuent au second tour sans aucune chance d'être élus? Est-ce un problème?

Le droit d'éligibilité est fondamental, il est inscrit dans la Constitution. Ce n'est pas tant un problème légal, mais éventuellement politique. Au parlement d'en juger. Certains cantons ont prévu un quorum, qui peut être de 3,5 ou 8% pour pouvoir se présenter au second tour d'une élection.

Comment interpréter la faible participation des dernières votations?

Elle est multifactorielle. Y a-t-il eu une addition de phénomènes, une défiance du public ajoutée à l'abondance des sujets proposés? Les vacances scolaires? On sait que les élections mobilisent moins que les votations et que la participation aux votations est en moyenne un peu plus basse à Genève qu'au niveau suisse. La promotion des droits politiques reste une mission centrale de la Chancellerie d'Etat et on s'y engage pleinement.